

## Bernard Nominé

### Contrôle de l'acte \* ?

Accouplés, ces deux signifiants *contrôle* et *acte* s'entrechoquent puisque, par définition, l'acte analytique échappe au contrôle de celui qui s'en fait l'agent. Et pourtant certains éprouvent à juste titre, à un moment ou à un autre, plus souvent au début de leur pratique, le besoin de s'adresser à un tiers de référence pour s'assurer qu'ils sont à la place qui convient pour pouvoir fonctionner comme psychanalyste. Dans les exemples devenus célèbres des séances de contrôle chez Lacan, on a pu mesurer que le contrôle favorise les conditions de l'acte. Il n'y a pas l'acte, puis le contrôle de l'acte ; le contrôle se réduirait alors à une évaluation. Dans notre champ, d'une certaine façon, le contrôle peut précéder l'acte. Cette logique temporelle étant posée, les difficultés du contrôle, les préventions qu'il a suscitées s'effacent. La question essentielle reste : qu'est-ce qui permet l'acte, c'est-à-dire la psychanalyse ? Si le contrôle peut participer aux conditions qui favorisent l'acte analytique, alors il ne faut pas s'en priver.

J'ai la chance ce soir d'intervenir après que plusieurs collègues ont ici même sérieusement débroussaillé le terrain. Je ne vais pas les citer tous, mais je les remercie tous pour ce qu'ils ont apporté sur cette question du contrôle qui méritait d'être traitée dans notre École. Les textes fondamentaux ont été cités.

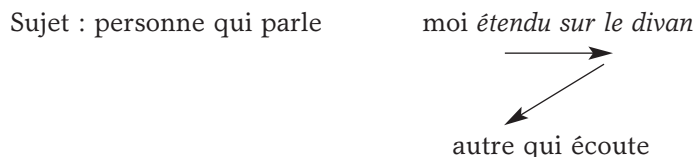
Je remarque que Lacan s'est penché très tôt sur cette question du contrôle, puisqu'on trouve, déjà en 1953, quelque chose de très précis dans le « Rapport de Rome <sup>1</sup> ». Il faut dire que ce n'est pas un hasard si Lacan insiste sur ce point, car ce « Rapport de Rome » est prononcé par Lacan dans une atmosphère très polémique puisque les instances de la SPP lui reprochent sa pratique et sont sur le point

\* Intervention au séminaire École de l'EPFCL-France, Paris, 9 avril 2009.

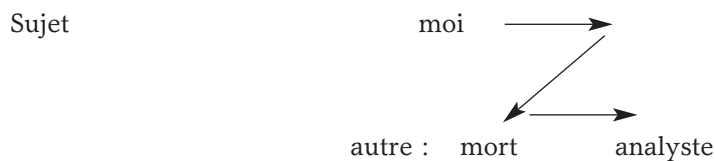
1. J. Lacan, « Discours de Rome », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, prononcé le 26 septembre 1953.

d'interdire aux jeunes analystes de faire contrôler leurs cures chez lui. Lacan y fait allusion dans le texte des *Écrits* : « Fonction et champ de la parole et du langage », qui est la version écrite et publiée de son « Rapport de Rome », quand il précise que ce qu'il qualifie de contrôle n'a rien à voir avec *le terme sinistre de contrôle*<sup>2</sup> tel qu'il était employé à l'époque. Ce sinistre contrôle avait tout d'une évaluation, et il ne faut pas oublier qu'à cette époque il s'agissait d'évaluer la pratique de Lacan et de ses élèves pour la disqualifier. Je crois que c'est important de resituer ce débat sur le contrôle dans son contexte historique, car nous avons hérité de cette histoire. Le contrôle pour Lacan n'est donc pas cette sorte de formation professionnelle que l'on proposait à l'époque aux collègues débutants et dont Sidi Askofaré nous a suggéré que la logique n'était autre que celle du discours universitaire.

Revenons donc à cette structure du contrôle telle que Lacan la dessine dans son « Rapport de Rome ». « [...] l'analyse consiste précisément à distinguer la personne étendue sur le divan analytique de celle qui parle. Ce qui fait déjà avec celle qui écoute trois personnes présentes dans la situation analytique [...] ».



« [...] Ceci admis, il faut dire que la situation n'est pas à trois, mais bien à quatre, le rôle du mort comme au bridge étant toujours de la partie, [...] ».



2. J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 253.

« Aussi bien est-ce par le médium de cette structure où s'ordonne tout transfert, qu'a pu se lire tout ce que nous savons de la structure des névroses. De même que si le truchement de la parole n'était pas essentiel à la structure analytique, le contrôle d'une analyse par un analyste qui n'en a que le rapport verbal, serait strictement impensable, alors qu'il est un des modes les plus clairs et les plus féconds de la relation analytique<sup>3</sup>. »

On en a une belle illustration avec le cas de contrôle rapporté par Muriel Mosconi. Michel Bousseyroux vous l'a également commenté, c'est l'histoire de cet analyste qui fait un contrôle chez Lacan et qui raconte comment il a interprété le fantasme énoncé par un de ses patients, qui lui dit qu'il se voit sur le divan en train de faire une fellation à *un homme non identifié*. Le jeune analyste se risque à lui dire qu'il s'agit sans aucun doute de lui, l'analyste, vu qu'il n'y a personne d'autre dans la pièce. « Mais pas du tout, lui dit Lacan, et moi, vous m'oubliez ? »

Cette intervention mémorable de Lacan nous montre comment le contrôleur peut déloger le contrôlant qui s'est précipité à se croire concerné dans la relation imaginaire avec son analysant et lui rappeler que là où l'analysant croit trouver un partenaire il faut laisser la place vide, qui doit être celle du mort, au sens du jeu de bridge.

Il est certain que si l'analyste se contente d'être à la place du partenaire imaginaire que le transfert lui a désignée, il se prive de pouvoir poser l'acte qui définit la psychanalyse, car celui-ci part d'une position quarte qui est celle que j'écris en bas et à droite du schéma *L*. Il faudrait préciser que cela ne suffit pas pour définir l'acte, car l'acte analytique n'émane pas de l'Autre de la parole pleine, l'Autre de la reconnaissance. Mais il part de là et c'est à venir interrompre l'axe imaginaire que la place de l'analyste fait surgir un petit quelque chose qui vient chahuter l'ordre du sens et fait voir les choses sous un autre angle, sous une autre perspective que celle construite très naturellement depuis la fenêtre habituelle du fantasme.

La situation de contrôle ne joue sa fonction que du fait d'accentuer cette position juste à côté qui décentre le contrôlant, ce qui lui permet de se maintenir à la bonne place dans la cure qu'il fait contrôler. C'est en ce sens que je dis que le contrôle peut favoriser

3. J. Lacan, « Discours de Rome », art. cit., p. 145.

l'acte à venir. C'est le sens que je donne à l'expérience qu'on nous a rapportée, encore un contrôle chez Lacan. Cette fois-ci il s'agit d'un analyste pétrifié par son analysant qui lui annonce qu'il envisage que la cure se terminera quand il pourra le balancer, lui, l'analyste, par la fenêtre, et il sent que ça va venir. « Mais pourquoi n'est-ce pas vous qui le foutez par la fenêtre ? », lui demande Lacan. « – C'est que c'est une armoire à glace ! » « – Eh bien achetez donc un coup de poing américain ! » Et il sort de sa poche un coup de poing américain qu'il promène sous les yeux du contrôlant interloqué en le congédiant <sup>4</sup>.

Il ne s'agit pas là d'une intervention d'expert qui en rajoute sur le savoir qu'il y a à acquérir pour conduire une cure ; Lacan intervient comme un maître zen, c'est-à-dire qu'il fait miroiter un objet qui brise le sens commun des convenances. Sans vouloir exagérer la comparaison, c'est quand même intéressant de savoir comment se transmet le zen entre le maître et son disciple. Le maître zen ne transmet pas de savoir à son élève, mais il favorise par son attitude « une transmission qui ne dépend ni des concepts ni des mots, une transmission au-delà des écritures mais qui pointe directement au cœur de l'homme ».

En ce qui nous concerne, l'intervention de Lacan vise le désir de l'analyste. Dans son séminaire sur l'angoisse, à propos de sa position dans le contrôle, Lacan précise qu'il intervient « pour donner l'analogue de l'interprétation, à savoir cette addition [qui] fait apparaître en un éclair ce qu'il est possible de saisir au-delà des limites du savoir <sup>5</sup> ».

L'analyste qui nous a rapporté cette anecdote du coup de poing américain précise que suite à cette intervention de Lacan il a pu rectifier sa position dans cette cure et sortir de la fascination imaginaire qui le rivait à la place assignée par son analysant. Ainsi, un jour, il peut se lever, interrompre la séance et dire à son analysant que s'il continue comme ça il va le mettre à la porte. Encore une fois, le contrôle agit en favorisant les conditions de l'acte. C'est ce qui me faisait dire en préambule que le contrôle peut précéder l'acte.

4. Cf. l'exposé fait cette année par Muriel Mosconi, « Le contrôle et la lettre », qui reprend un article de J.-C. Razavet, « Le contrôle comme rectification subjective », *La Lettre mensuelle de l'École de la Cause freudienne*, n° 114, décembre 1992, p. 20-22.

5. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X, L'Angoisse*, Paris, Seuil, 2004, p. 26 (leçon du 21 novembre 1962).

Généralement, on demande un contrôle parce que l'on se sent empêché, entravé dans une cure où l'on n'arrive pas à se maintenir à la bonne place. En ce sens, le contrôleur montre la voie en étant lui-même à la bonne place. Ce n'est pas qu'il ait de gros efforts à faire pour s'y mettre, on l'y met du fait de la demande de contrôle qu'on lui adresse, il n'a qu'à fonctionner sans y faire obstacle.

C'est une expérience tout à fait frappante que j'ai vécue à plusieurs reprises lors d'un voyage à l'étranger, où des collègues profitent d'une invitation à donner un séminaire pour demander une séance de contrôle. Les conditions optimales sont alors réalisées pour que l'on soit mis à la bonne place. Très souvent, j'ai pu observer que le contrôlant amène, à son insu, exactement tout le matériel qu'il faut pour que l'on puisse lire très clairement ce qu'il y a à lire dans sa partition.

Je m'aperçois que je reprends là, à peu de choses près, les termes de Lacan dans « Fonction et champ de la parole et du langage » quand il écrit que le contrôlé joue le rôle de « réfracteur du discours du sujet, et qu'ainsi est présentée toute faite au contrôleur une stéréographie dégageant déjà les trois ou quatre registres où il peut lire la partition constituée par ce discours <sup>6</sup> ». Je dois dire que cette expérience est très instructive et très stimulante en ce qu'elle a aussi d'exigences pour celui qui est mis en position de contrôleur.

Le contrôle est donc important aussi bien pour celui qui le demande que pour celui qui en accepte la place qui le fait fonctionner. Ainsi s'établit un lien social sur lequel se fonde une École de psychanalyse, non pas d'un côté ceux qui savent et de l'autre côté ceux qui ont à apprendre – ça c'est l'université –, mais un lien entre ceux qui se conjurent pour que la psychanalyse puisse continuer à exister.

Si j'évoque une conjuration – c'est un terme que Lacan a employé notamment pour caractériser la relation analytique –, encore faut-il préciser ce contre quoi nous nous conjurons. Nous nous conjurons contre le discours courant, contre le sens commun, contre le service des biens, contre le savoir absolu, bref, contre toute idée de faire consister l'Autre absolu. Cette conjuration est nécessaire pour supporter l'acte qui naturellement nous fait horreur. En définitive, la relation de contrôle m'apparaît comme le prototype même de l'aide contre.

6. J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », art. cit.

Cela n'a rien d'étonnant puisque le contrôle mobilise un transfert. Le contrôleur serait supposé savoir. C'est ce qui permet de comprendre certaines situations où la limite entre l'analyse et le contrôle n'est pas nette. Michel Bousseyroux en a donné un bel exemple ; Lacan faisait volontiers bouger les limites. Sans aller jusque-là, il peut arriver qu'une demande de contrôle débouche sur une reprise d'analyse. *A posteriori* on voit alors que la demande de contrôle fonctionnait comme symptôme d'entrée, à entendre comme demande émanant d'un moi fort qui ne voulait pas perdre le contrôle de soi.

Alors, si l'analyste contrôleur incarne un sujet supposé savoir, il faut quand même essayer de définir quel savoir spécifique on peut lui supposer. Je ne suis pas sûr qu'il soit pertinent de vouloir spécifier la place de l'analyste contrôleur, car c'est essentiellement un psychanalyste, mais enfin je m'y essaie pour tenter de clarifier la question du savoir dans le contrôle. Pour ce faire, je vais partir de la citation de Lacan que Françoise Josselin vous a apportée dans son exposé. Elle l'a tirée de ces fameuses conférences que Lacan a données à Sainte-Anne et que l'on a regroupées sous le titre *Le Savoir du psychanalyste* : « La question du savoir du psychanalyste n'est pas du tout que ça s'articule ou pas, la question est de savoir à quelle place il faut être pour le soutenir <sup>7</sup>. » Autrement dit, il faut savoir être à cette place.

À côté du savoir supposé, qui est le savoir de l'inconscient que l'on transfère au lieu de l'analyste et qu'on peut supposer aussi au contrôleur, il y a incontestablement un *savoir-y-faire* que l'on suppose plus spécifiquement à celui à qui l'on demande un contrôle. Il n'est pas certain d'ailleurs que ce *savoir-y-faire* soit transmissible dans l'expérience. Ça peut donner lieu à l'imitation, ce qui n'est pas la meilleure des choses. Si le contrôleur répond à la demande de contrôle en disant au contrôlant ce qu'il faut faire, il ne lui permet pas pour autant de se situer à la bonne place, là où il pourra s'autoriser à être analyste.

J'en ai recueilli un témoignage très récemment lors d'un déplacement à l'étranger où, suite à une vignette clinique que j'avais présentée d'une enfant dont l'encoprésie avait cessé après une première séance mémorable, une jeune collègue relatait le cas d'un enfant

7. J. Lacan, *Le Savoir du psychanalyste*, séminaire inédit, 4 novembre 1971.

dont l'énurésie persistait. Elle nous en parlait, cherchant sans doute une solution du côté d'un expert supposé savoir y faire. Or il apparaissait que la mère de cet enfant de 9 ans lui mettait toujours des couches et que cette jeune collègue ne s'autorisait pas à dire quelque chose à cette mère ; elle ne s'autorisait pas à dire quelque chose qui puisse peut-être interrompre ce flot de jouissance entre mère et fils. Un contrôle lui fournirait non pas un savoir-faire mais peut-être l'appui nécessaire pour qu'elle s'autorise un dire. Qu'est-ce qui faisait qu'elle n'osait pas affronter cette mère ? Sans doute est-ce la question qu'un contrôle pourrait lui permettre de travailler.

Donc à côté du savoir supposé de l'inconscient, du *savoir-y-faire* du praticien expérimenté, je vous propose d'ajouter le *savoir-y-être*. C'est une formulation que l'on utilise peu, je l'ai trouvée récemment dans le séminaire que Lacan a donné l'année 1969. C'est dans la séance du 5 mars 1969, une séance dans laquelle il s'interroge sur la nature du savoir dans la psychanalyse à partir de la remarque d'un de ses interlocuteurs qui lui aurait proposé cette formule : « La psychanalyse serait comme une science sans savoir. »

Lacan ne récuse pas complètement cette formule en remarquant qu'il ne faudrait pas croire que le savoir de la psychanalyse soit purement un savoir du sexuel malgré sa découverte d'origine. Il remarque d'ailleurs qu'il n'est pas certain que la psychanalyse apprenne à l'analysant à savoir y faire avec le sexe – la psychanalyse n'est pas une nouvelle forme d'initiation érotique. Lacan récuse donc le savoir-y-faire et propose «plutôt "savoir-y-être". Ceci nous ramène [...] toujours aux bases [...] de notre enjeu. [...] ce que la découverte freudienne avance, c'est qu'on peut y être sans savoir qu'on y est, et aussi qu'à se croire le plus sûr de se garder de cet y-être, qu'à se croire être ailleurs, dans un autre savoir, on y est en plein. C'est ça qu'elle dit, la psychanalyse, on y est sans le savoir<sup>8</sup>. »

Alors pour qualifier ce qui peut se transmettre comme savoir dans l'expérience analytique, et donc comme savoir attendu d'un analyste dans la position de contrôleur, je vous proposerai cette formulation : un *savoir-y-être*. Le contrôleur serait, plus que tout autre, supposé montrer la voie quant à la place que peut occuper le psychanalyste, savoir s'y mettre là où personne ne se sait être et donner

8. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVI, D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, p. 207-208.

chance à l'analysant de se savoir un peu plus y être, autrement dit de s'y voir là où il ne se savait pas être et donc de s'y voir sous une autre perspective.

Avec ce *savoir-y-être* on rejoint la question de la passe. Il est difficile de cerner un moment de passe si l'on ne repère pas ce changement de perspective. Or, pour que ce changement de perspective puisse avoir lieu, il faut que l'analyste ait accepté d'être là où implicitement l'analysant l'a placé du fait du transfert et donc selon la logique rigoureuse de son fantasme. Or l'analyste ne sait rien à l'avance à propos de ce fantasme, il le découvre en même temps que son analysant. C'est ce que dit Lacan de façon très claire dans son séminaire de l'année 1965 *Les Problèmes cruciaux...* : « Amener le patient à son fantasme originel, ce n'est rien lui apprendre, c'est apprendre de lui comment faire. » Puisque c'est la particularité de l'objet *a* qui détermine pour chacun les conditions de la division du sujet, il est bien certain que « c'est le patient qui sait y faire, et nous sommes à la place du résultat dans la mesure où nous le favorisons<sup>9</sup> ».

L'analyste n'a pas de savoir préfabriqué sur le fantasme de l'analysant, il n'a qu'un savoir être là, à la place où il faut, pour que ce dégagement ait lieu. Ce sont là les coordonnées de l'acte qui fait advenir le psychanalyste avec ce désir spécifique qui le caractérise et c'est ce que le dispositif de la passe se propose d'évaluer. Au fond, c'est sans doute dans la passe que l'on pourrait évoquer à juste titre un contrôle de l'acte. Mais il faut bien dire que ce n'est pas tâche facile parce que, si le passant témoigne volontiers de la valeur thérapeutique de sa cure, il ne cherche pas forcément à isoler l'acte qui lui aura révélé qu'il y est, là où il ne se savait pas être ; or, c'est sur cet acte qu'il peut compter pour, à son tour, savoir y être pour d'autres.

9. J. Lacan, *Les Problèmes cruciaux pour la psychanalyse*, séminaire inédit, leçon du 19 mai 1965.